

BILAN DES 1^{ER} TRAVAUX SUR LES RYTHMES SCOLAIRES

En collaboration constante avec les enseignants, plusieurs réunions ont eu lieu.

En début d'année scolaire, à la suite des élections de délégués de parents d'élèves, nous avons mis en place un site internet et réalisé un sondage pour recenser les positions des familles sur la mise en place de ces rythmes.

Globalement c'est le mercredi matin qui a été choisi par les parents, pour ce qui est de la demi-journée supplémentaire à rajouter.

Certaines décisions ont évolué au fil des réunions, nous vous présentons ici un compte rendu sous forme d'un historique

Conseil d'Ecole octobre 2013

Lors du premier conseil d'école, la Communauté des Commune du Canton de Pouyastruc (CCCP) a indiqué qu'une proposition serait établie pour janvier 2014. Elle a annoncé qu'elle assurerait la prise en charge des enfants après le temps scolaire jusqu'à la fin des heures "légales" de l'Education Nationale, par exemple 16h30 environ sur le RPI de Riou de Loules. Des intervenants extérieurs seront amenés à prodiguer des activités pendant ce temps périscolaire. Comme il risque d'y avoir plusieurs intervenants tout au long de l'année, la CCCP s'engage à recruter 1 salarié qui aura en charge la responsabilité des enfants pendant ces activités.

Les délégués avaient fait remarquer que dans le projet des rythmes scolaires on ne pouvait pas dissocier le temps scolaire du temps périscolaire : le temps scolaire va conditionner le temps périscolaire et vice versa. Les options choisies d'un côté vont imposer des contraintes de l'autre. La CCCP propose d'organiser, dans 1 mois, une réunion avec les enseignants des 14 écoles de la CCCP et les délégués de parents d'élèves de ces écoles. Nous avons fait remarquer qu'il serait plus productif de se réunir seulement RPI par RPI mais cela n'a pas été possible de la part de la CCCP.

Réunion CCCP novembre 2013

Lors de cette réunion, la CCCP a confirmé ce qu'elle avait déjà dit lors de notre conseil d'école, une personne travaillant à la CCCP assurera la prise en charge des enfants pendant les activités même en présence d'intervenant extérieur.

Pour les responsables de la CCCP le problème qui risque se poser est de trouver le nombre d'intervenants nécessaires pour la réalisation des projets. Mais aussi de proposer des activités qui puissent intéresser TOUS les enfants. Par contre les moyens financiers ne doivent pas être un obstacle dans nos débats.

On n'a pas pu avoir une idée de l'enveloppe budgétaire dont on pouvait disposer. La CCCP veut que les projets aboutissent et le financement ne peut être discuté qu'en commission des élus de la CCCP avec l'ensemble des devis de réalisation.

Beaucoup de questions se posent à tous et la CCCP a souhaité mettre en place un comité de pilotage (COPIL) pour répondre uniformément pour tout le monde.

Il a été fait remarquer que chaque RPI a des spécificités différentes : horaires, éloignement des écoles, moyens en termes de locaux.

Ce COPIL répondra à ces questions mais cela n'empêchera pas chaque RPI de travailler en amont pour que le travail du comité de pilotage soit le plus efficace.

Le COPIL aura pour but de définir l'ensemble des besoins sur la CCCP. La CCCP se chargeant ensuite de trouver les associations qui puissent répondre à ces besoins.

Ce comité se compose d'un enseignant, d'un délégué de parents d'élèves et d'un élu par RPI soit en tout 12 personnes plus des membres de la CCCP pour répondre aux questions administratives.

Réunion COPIL – 10 janvier 2014

Mme SCHIERES représentant Mr le Directeur Académique était présente lors de cette réunion. La CCCP a indiqué qu'elle avait convié les associations du canton à une réunion : 13 associations étaient conviées, 6 sont venues. Quelques propositions ont été proposées et soumises au COPIL. Mr Allégret a rappelé que le choix des associations se fera en concertation avec l'aide des membres du comité de pilotage. Les horaires et les contraintes de chaque école ou RPI ont été évoqués, il faut finaliser pour les prochaines réunions les futurs horaires.

Réunion COPIL – 23 janvier 2014

Mme SCHIERES (représentant Mr le Directeur Académique) ainsi que Mme ROZÉ (DDCSPP : Jeunesse, sport et vie associative) étaient présentes lors de cette réunion. Cette dernière aidera à définir les axes de formation et les exigences en matière d'agrément afin de respecter les règles et les normes pour la mise en place des TAP (Temps d'activités périscolaires). Mme SCHIERES et ROZÉ se sont proposées pour aider le COPIL à mener à bien son travail pour l'ensemble des réunions futures.

L'objectif fixé a été d'arrêter les horaires de classe pour dégager les plages du périscolaires. Chaque RPI a exposé sa proposition d'horaire.

En ce qui concerne notre RPI, les horaires proposés sont des horaires lissés. C'est-à-dire que le temps scolaire se terminera au environ de 15h30 à chaque fois, décalés pour permettre le ramassage du bus, plus 3h le mercredi matin.

Mais de nombreuses questions se posent :

- regroupement des élèves de Louit et Castéra sur un seul site ?
- utilisation des bus en plus du ramassage en fin de classe ?
- où faire les activités périscolaires si les enfants restent à Louit ?

De plus, il a été défini que si une activité TAP est proposée, les parents ne pourront pas avoir le choix, soit ils viennent chercher leur enfant à la fin de la classe, soit leur enfant participe aux TAP et, dans ce cas, ils devront venir le chercher à la fin des TAP.

Réunion COPIL – 6 février 2014

L'objectif de la réunion était la gestion du temps périscolaire : l'adaptation des ressources aux locaux. Chaque école ou RPI a présenté ces contraintes et ses projets d'horaire pour l'année prochaine. La CCCP a énoncé quelques propositions d'association pouvant intervenir. Il est apparu que chaque école ou RPI avait des contraintes différentes. Il a été décidé d'organiser une réunion spécifique pour chaque RPI en présence des représentants de la CCCP. Ces réunions auront lieu en prolongement des conseils d'école qui doivent avoir lieu prochainement. Elles permettront de régler les problèmes des locaux et des transports avec tous les représentants locaux présents normalement lors d'un conseil d'école. En ce qui concerne notre RPI le conseil d'école et cette réunion auront lieu le lundi 24 février en fin d'après midi.